

DELIBERATION N° 2025/249  
 Approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa  
 Budget annexe du service de l'assainissement

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 décembre 2025,  
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la délibération n° 2012/496 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'assainissement,  
 VU la délibération n° 2025/216 du 20 novembre 2025, relative au débat d'orientations budgétaires 2026,  
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/116 du 25 novembre 2025,  
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 09 décembre 2025,  
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le budget 2026 du service de l'assainissement de la Ville de Dumbéa est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **deux-cent-cinquante-trois-millions-trois-cent-quatre-vingt-mille** francs (253.380.000 F.CFP), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	75 400 0000	75 400 000
Section d'Investissement	177 980 000	177 980 000
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>253 380 000</b>	<b>253 380 000</b>

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts sont votés par opération en section d'investissement et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 /

Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 DECEMBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 22 DECEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,

Daniel BLAISE

Le Maire,

Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- TPS	-	1

## VOTE DU BUDGET UNIQUE 2026 :

### SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget primitif 2026 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION			DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march.	3 000 000	011	Charges à caractère général	3 028 000
75	Autres produits de gestion courante	66 000 000	012	Charges de personnel	12 000 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400 000	66	Charges financières	2 050 000
002	Résultat d'exploitation reporté		67	Charges exceptionnelles	4 000 000
			042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 000 000
			023	Virement à la section d'investissement	40 322 000
<b>Total recettes</b>		<b>75 400 000</b>	<b>Total dépenses</b>		<b>75 400 000</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif 2026 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	BUDGET DEPENSES	BUDGET RECETTES
194802.	ASSAINISSEMENT LOTISS SECAL CA 17-21	57 000 000	
234801.	REMISE A NIVEAU EQUIPEMENT DSP	10 000 000	
254801.	RECONSTRUCTION STEP	24 400 000	56 000 000
264801	DEVOIEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE AUTEUIL	52 780 000	
OPFI	Opération financière – EMPRUNT (16)	27 400 000	67 658 000
OPFI	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (040)	6 400 000	14 000 000
OPFI	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (021)		40 322 000
<b>TOTAL</b>		<b>177 980 000</b>	<b>177 980 000</b>

### BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		BALANCE GENERALE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget 2025	75 400 000	75 400 000	177 980 000	177 980 000	<b>253 380 000</b>	<b>253 380 000</b>